

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2013

Date de convocation : 29 octobre 2013

L'AN deux mil treize, le huit novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de SAINT-PALAIS, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Mr Jean Jacques LOUSTAUDAUDINE,
Mmes Marie Noëlle AROTCE, Michèle EPELVA, Patricia TICOULET, Agnès BORDENAVE, Babeth LAHARGOU.
Mrs Roger MENDIVE, Gilbert HARGUINDEGUY, René ETCHEPARE, Michel DIHARCE, Jean Pierre UHALDE, Xavier IRIBARREN, Patrick BOUYSSOU, Olivier DARRIEUX-JUSON, Jean Louis FOURCADE,

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mmes Stéphanie ERGUY, Elisabeth HOURDEBAIGT-CAMY
Mr Philippe ETCHEGOYEN

Madame Babeth LAHARGOU a été désignée secrétaire de séance.

1°) – Approbation du compte rendu de la réunion du 3 septembre 2013

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 3 septembre 2013.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2°) – Bilan chiffré des travaux de la place du Foirail

Le montant total des factures réglées pour la réalisation des travaux de la place du Foirail, des parkings du Trinquet de la Joyeuse s'élève à ce jour à 1 065 059 € H.T.

Les travaux de plantation seront réalisés durant la dernière semaine du mois de Novembre.

Mme LAHARGOU fait remarquer qu'il manque un mouvement d'eau sur la place.

Sur le projet initial, il était prévu une fontaine. Compte tenu de son coût élevé, il n'a pas été réalisé.

3° – Projet « Maison Franciscaine »

Afin d'entamer la phase de réalisation du projet de réaménagement de la maison franciscaine, il a été proposé de lancer une consultation pour choisir le maître d'œuvre.

Pour rappel, le programme de l'opération se résume ainsi :

- Création d'un auditorium avec loges, dans la chapelle,
- Réhabilitation du cloître avec la réfection de la partie couverte du cloître et la mise en place d'un éclairage de sécurité
- Mise aux normes de sécurité de l'espace « Pèlerins » à l'étage » avec également l'aménagement d'une chambre pour une personne handicapée avec sanitaires et l'aménagement d'un espace « accueil ».
- La création d'un espace commun avec un bâtiment d'accueil et un ensemble sanitaire
- La création d'un espace muséographique « couloir du temps » avec un espace d'exposition permanente, un espace d'exposition temporaire et un espace audiovisuel,
- La création d'un espace « Initiatives et Développement » avec l'aménagement d'une salle de réunion, d'une salle de documentation avec un bureau.

L'aménagement du jardin remarquable et de l'espace stationnement (qui ne font pas partie de la consultation de maîtrise d'œuvre).

Le programme est découpé en deux tranches :

Une tranche ferme comprenant :

- Les missions ESQ et APS sur l'ensemble du projet,
- Les missions APD à AOR pour les éléments de projet suivants :
 - Mise en conformité de l'espace pèlerins,
 - Création d'un auditorium dans la chapelle,
 - Réhabilitation du cloître.

Une tranche conditionnelle comprenant les missions APD à AOR pour les éléments de projet suivants :

- Création d'un espace commun,
- Création d'un espace muséographique,
- Création d'un espace « Initiatives et Développement ».

Il est envisagé de faire réaliser une partie du chantier dans le cadre d'un « chantier formation ».

La consultation s'adresse à toute équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre constituée en groupement solidaire dont l'architecte sera le mandataire et justifiant de compétences en architecture, scénographie, structure bois et acoustique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr le Maire à mettre en œuvre la procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre et à constituer les dossiers de demandes de subventions.

4°) – Colloque « Médiations scientifiques, patrimoniales et environnementales »

Un colloque pour échanger sur les pratiques professionnelles en matière de médiations scientifiques, patrimoniales et environnementales aura lieu à la salle Airetik le vendredi 8 novembre 2013.

Deux raisons ont motivé cette année l'engagement technique, financier et pédagogique de la commune :

- Soutenir et participer aux célébrations du centième anniversaire des fouilles archéologiques conduites aux grottes d'Isturitz et d'Oxocelhaya,
- Participer à cette réflexion commune pour mieux se préparer à accueillir différents publics dans les sites en création du projet de la maison franciscaine.

5°) – Demande d'achat de terrain

Le syndicat d'assainissement souhaite régulariser la situation du poste de relèvement des eaux usées qui se trouve sur la parcelle A n° 26 à l'avenue du Bois de la Ville.

Il souhaite acquérir pour l'euro symbolique, une surface de 19 m², surface nécessaire à l'exploitation du poste de relevage.

L'assemblée, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable.

PRECISE que les frais y afférents seront à la charge du syndicat d'assainissement.

6°) – Opération Urbaine 3^{ème} tranche

Par délibération en date du 24 novembre 2010, le conseil municipal avait validé le dossier de la troisième tranche de l'opération urbaine d'un montant de 1 106 029.27 € et qui comprenait :

- En investissement :
 - le réaménagement des halles alimentaires,
 - le marché de plein vent harmonisé (installation de pattes d'ancrage pour recevoir structures, poteaux et toiles chaque jour de marché),
 - Saint-Palais s'illumine (plafond lumineux au dessus des rues Thiers et Gambetta),
 - Sonorisation du centre bourg,

- Achat de panneaux signalétiques lumineux,
 - Pérennisation du salon de printemps par l'acquisition de 100 structures modulaires.
- En fonctionnement :
- Animation des halles alimentaires et de façon concomitante des commerces du centre bourg,
 - Embaucher un animateur pour les halles et le commerce non sédentaire,
 - Salon de printemps,
 - « Des Affaires à Saint-Palais » : (offres de destockage...),
 - « Habilles toi à Saint-Palais »,
 - Concours vitrines,
 - Perfectionnement et animation du site internet de l'UCA.

Le 20 mai 2011, le Conseil Général a accordé une subvention de 60 000 € pour la partie investissement et de 20 000 € pour la partie fonctionnement ; la date limite de liquidation des paiements étant fixée au 31.12.2012, cette convention est donc devenue caduque. On peut cependant redéposer une nouvelle demande.

Par arrêté du 5 juillet 2012, le Conseil Régional a accordé une subvention de 67 500 € pour le réaménagement des halles. L'opération doit être achevée avant le 4 juillet 2015.

Par convention du 23 septembre 2013, le FISAC a accordé une subvention de 68 471 € pour l'investissement et 184 332 € pour le fonctionnement.

La convention est conclue pour une durée d'un an. Sa prorogation doit faire l'objet d'un avenant, la durée ne pouvant, en tout état de cause, dépasser trois ans.

A ce jour, le comité technique FEDER ne s'est pas prononcé.

7°) – Compte rendu de la réunion de la commission des travaux

La Commission des Travaux s'est réunie le 2 octobre 2013 et a examiné les points suivants :

1°) – Travaux de ravalement du trinquet

La commission a décidé de procéder au changement de la tuile côté Ithurrealde : coût 9 250 € H.T.

La question de mise en place d'une enseigne a été évoquée. Elle sera étudiée sur le site, après l'achèvement des travaux.

2°) Volets roulants du camping

Suite au litige avec l'entreprise UHALDE, une nouvelle consultation a été réalisée auprès des deux entreprises qui avaient répondu la première fois.

- Entreprise ETCHEPARE ALU : 6 883.62 €
- Entreprise GUICHANDUT : 7 390 €

La commission a décidé de confier l'exécution de ces travaux à l'entreprise ETCHEPARE ALU.

3°) Place du Foirail

Les plantations seront réalisées durant la dernière semaine du mois de novembre.

Une réunion de synthèse sera organisée après l'achèvement du chantier avec les commerçants de la place.

4°) Plantations sur la rue Saint-Pelage.

La commission décide de planter :

- deux lagerstroemia côté « Jaret » et un devant le presbytère
- des « platanes plateau » sur le reste de la rue.

5°) Zone Ordokian

Le règlement de la zone Ordokian interdit les divers modes d'occupation du sol prévus à l'article 1 de l'arrêté du 25 avril 1963, dont « les dépôts de vieilles ferrailles, de matériaux de démolition, de déchets tels que pneus usés, vieux chiffons, ordures, de véhicules désaffectés, dès lors que la superficie occupée sur une même parcelle atteint 5 m² et qu'ils sont visibles de l'extérieur de la propriété » et fixe des règles en matière de clôtures.

On note actuellement qu'il n'est pas respecté.

Aussi, ce document sera communiqué aux occupants de la zone, lesquels seront conviés à se mettre en conformité.

A ce sujet, Christian a attiré l'attention des membres de la commission sur le problème de ramassage et de traitement des ordures provenant du balayage des rues.

Aucun tri n'est effectué lors du balayage et ces ordures sont brûlées sur le terrain à proximité du dépôt.

La mise en place d'une benne pourrait être une solution.

Il a pris contact avec le Syndicat Bil Ta Garbi qui le renvoie vers la Communauté de Communes, compétente en la matière.

Un rendez-vous doit être organisé avec les responsables de la Communauté de Communes.

6°) Propriété D.

La cour de cette propriété n'étant pas entretenue, un courrier lui sera adressé.

7°) Travaux d'aménagement d'un local commercial et d'un logement au 11 rue Gambetta

Le bâtiment sur lequel sont réalisés ces travaux est mitoyen avec le musée de Basse Navarre. Les ouvertures du musée donnent directement sur la terrasse du logement.

Le maître d'œuvre sollicite un rendez-vous pour trouver une solution à ce problème de droit de vue.

8°) Airetik

Afin de réguler les consommations électriques de la salle Airetik, les travaux de coupure des quatre aérothermes et du tiers des lumières ont été commandés.

9°) Travaux de voirie

La commission a décidé de faire chiffrer la réalisation d'un tri couche sur le trottoir de l'avenue Frédéric de Saint-Jayme côté centre hospitalier, un bi couche sur l'autre côté.

10°) Mise en accessibilité de la mairie et de la salle Airetik

Le Service Technique de la Maison des Communes a été chargé de préparer ces dossiers.

11°) Aire de jeux derrière la médiathèque

Le chantier est terminé et on note qu'il est davantage fréquenté que le site du fronton.

8°) – Compte rendu de la réunion de la Commission « Culture – Fêtes »

La commission s'est réunie le 9 octobre 2013.

- Bilan des fêtes de Saint-Palais

De nouveaux jeunes ont rejoint le comité des fêtes. Tout le comité a participé activement à l'organisation de ces fêtes qui ont été une réussite.

L'aménagement de la place du Foirail et l'emplacement de l'estrade ont convenu.

Les cafetiers ont globalement très bien travaillé.

Le repas de l'ikastola et la journée des enfants ont également été réussis.

L'inauguration de la place a ouvert solennellement des fêtes.

Le bilan financier du comité des fêtes présente un solde positif de 1 400 €

- A l'ancien couvent des Franciscains

Quatre concerts ont eu lieu.

Il convient de noter que si le chantier de réhabilitation commence en 2014, il ne pourra pas y avoir d'animation dans la chapelle.

- Travaux de restauration de l'orgue Aristide Cavaillé Coll

Les travaux de restauration sont terminés et l'harmonisation est en cours.

Tout se déroule parfaitement bien et l'orgue va être splendide grâce au très beau travail des facteurs d'orgues.

Pour Noël ce travail devrait être bien avancé.

L'association des Amis de l'Orgue se réunit prochainement et proposera une date pour l'inauguration.

Des contacts ont été pris pour l'organisation d'un concert à cette occasion.

9°) – Compte rendu de la réunion « Economie »

- Départ à la retraite de Mr CARRICART

A cette occasion une réception est organisée au marché couvert le vendredi 8 novembre 2013 vers 12 h 30.

- Salon de Printemps

Le prochain salon de Printemps ne pourra pas être organisé à la date habituelle en raison des élections.

Il aura lieu les 2, 3 et 4 mai 2014.

10°) – Autorisation de signature du contrat de prêt à usage avec la Communauté de Communes Amikuze

La Communauté de Communes Amikuze a accepté de prêter le terrain dont elle est propriétaire derrière la médiathèque pour y aménager une aire de jeux.

A cet effet, il convient d'établir une convention de prêt à usage.
Le prêt est conclu pour une durée d'un an prenant effet le 1^{er} octobre 2013 pour finir le 30 septembre 2014. Il sera reconduit tacitement d'année en année sauf si l'une des parties manifeste sa volonté d'y mettre fin trois mois avant le terme de la période alors en cours.
Le prêt est gratuit.
Les frais d'enregistrement de l'acte sont à la charge de l'emprunteur.
L'assemblée, après en avoir délibéré,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de prêt à usage.
DECIDE de prendre en charge les frais y afférents.

11°) – Reversement du montant des droits de place des forains pendant les fêtes.

L'assemblée décide de reverser au Comité des Fêtes, le montant des droits de place encaissé à l'occasion des fêtes patronales qui s'élève à 1110 €

12°) – Essor Cycliste Basque

L'Essor Cycliste Basque, organisera à Saint-Palais, une arrivée d'étape le jeudi 20 février 2014.
Afin d'organiser cette journée, une convention fixant les obligations de chacune des parties a été présentée.
Outre les questions d'intendance, l'Essor Cycliste Basque sollicite une subvention de 1 800 €
L'assemblée après en avoir délibéré,
DECIDE d'attribuer une subvention de 1 600 €(montant identique à celui de 2013).

13°) – Centre Hospitalier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison de la modification de statut de l'Etablissement, le « conseil d'administration » est devenu un « conseil de surveillance ».
Nommé délégué de la commune par délibération du conseil municipal du 3 juillet 2013, il a été désigné Président de ce conseil.

Il ajoute qu'à ce jour les résultats sont corrects mais qu'il faut continuer à être vigilant.

Mr Patrick BOUYSSOU informe le conseil municipal que le projet de maison pluridisciplinaire a été déposé à l'Agence Régionale de la Santé, en vue d'obtenir une labellisation qui leur permettrait d'obtenir des financements.

14°) – Rente de Saint-Jayme

Suivant les dispositions testamentaires de Monsieur De Saint-Jayme, une rente viagère doit être versée par la commune à Madame B.
Le montant qui lui est due, pour l'année 2013, s'élève à 1 369,18 €
L'assemblée émet un avis favorable.

15°) – Rapport d’activités de la Communauté de Communes.

Le rapport retraçant l’activité de la Communauté de Communes Amikuze, accompagné du dernier compte administratif a été transmis et doit faire l’objet d’une communication au conseil municipal.

Ce document est consultable au secrétariat.

16°) – Demande d’autorisation pour l’organisation d’un marché de producteurs

L’U.C.A., à l’occasion de l’Opération de Noël, sollicite l’autorisation d’organiser un marché producteur sur l’esplanade du marché couvert le samedi 21 décembre 2013.

L’assemblée émet un avis favorable.

17°) – Intempéries de juin 2013

L’association des Maires des P.A. a ouvert un compte bancaire afin de percevoir des dons en faveur des communes sinistrées du département lors des intempéries du mois de juin 2013 et a décidé de répartir les fonds de façon égalitaire entre les 41 communes classées en état de catastrophe naturelle.

A ce jour, le montant des fonds collectés s’élève à 45 000 € et l’association reversera 1 000 € par commune sinistrée.

18°) – Création d’un site Internet

A la suite d’une consultation réalisée auprès de trois entreprises, une commande, pour la création d’un site internet, a été passée à la Société NOVALDI.

19°) – QUESTIONS DIVERSES

Madame Patricia TICOULET informe l’assemblée qu’à l’école publique, il y a des problèmes d’électricité et de chauffage dans la salle de sieste de la maternelle. De plus la peinture extérieure présente déjà des défauts.

Ces faits seront communiqués à l’architecte qui a suivi ce chantier.

Concernant la mise en place des rythmes scolaires, le projet d’organisation du temps scolaire proposé par le conseil d’école a été transmis à l’Inspecteur de l’Education Nationale.

La réflexion sur l’organisation des activités périscolaire est en cours.

Le comité de pilotage de la langue basque de Basse Navarre propose de faire parvenir, fin janvier 2014, un exemplaire du « Pack Euskara Mutualisé » aux parents des enfants nés en 2013 sur notre commune.

L'ensemble du coût de l'opération est pris en charge par les Communautés de Communes et l'O.P.L.B.. L'envoi est réalisé par le service « langue basque »

L'assemblée, à la majorité des membres présents, émet un avis favorable.

L'assemblée fixe :

- La date de l'arbre de Noël du personnel au vendredi 20 décembre 2013 à 18 heures
- La date des vœux au vendredi 10 janvier 2014 à 18 h 30,
- La date du goûter des Aînés au samedi 18 janvier 2014 à 16 heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 24 h 40.